# Relevé de notes du bureau de CLE du SAGE Layon Aubance Louets Le 20 juin 2023 – Locaux du syndicat Layon Aubance Louets, Thouarcé, commune de Bellevigne en Layon

## PRÉSENTS/excusés

| **Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (12) :** | | **Fonction à la CLE** | **Présents** | **Excusés** |
|---|---|---|---|---|
| **M. Dominique PERDRIEAU** | *Président du Syndicat Layon Aubance Louets* | Président de la CLE | x | |
| **Mme Brigitte GUGLIELMI** | *Conseillère Départementale de Maine-et-Loire* | Vice-Présidente de la CLE représentant le bassin versant de l'Aubance | x | |
| **M. Jean-Jacques DERVIEUX** | *1er Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets* | Vice-Président de la CLE représentant le bassin versant du Layon aval | x | |
| **M. Jacques CONCHON** | *Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets* | Vice-Président de la CLE représentant le bassin versant du Layon amont | x | |
| **M. François PELLETIER** | *Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets* | Vice-Président de la CLE représentant le bassin versant du Louet du Petit Louet | | x |
| **Mme Odile GINESTET** | *Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets* | Membres du bureau de la CLE | x | |
| **M. Yannick BENOIST** | *Vice-Président de la communauté d'agglomération Mauges Communauté* | Membres du bureau de la CLE | x | |
| **M. Luc-Jean DUGAS** | *Conseiller Communautaire CA Thouarsais* | Membres du bureau de la CLE | | x |
| **M. Pascal LAGOGUEE** | *Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais* | Membres du bureau de la CLE | | x |
| **M. Eric MOUSSERION** | *Vice-Président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire* | Membres du bureau de la CLE | | x |
| **M. Marc SCHMITTER** | *Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance* | Membres du bureau de la CLE | x | |
| **M. Olivier VITRÉ** | *Maire de Saint Paul-du-Bois* | Membres du bureau de la CLE | | x |
| **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5) :** | | | | |
| M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant / **M. Thierry CHAILLOU** | | Membres du bureau de la CLE | x | |
| M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant / **M. Bernard MERLIN** | | Membres du bureau de la CLE | x | |
| M. le Président du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale ou son représentant / **M. Michel DE SIMIANE** | | Membres du bureau de la CLE | | x |
| M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents ou son représentant / **M. Pierre BENEVILLE** | | Membres du bureau de la CLE | x | |
| M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ou son représentant / **M. Alain LAPLACE** | | Membres du bureau de la CLE | | x |
| **Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (4) :** | | | | |
| Mme la Directrice régionale de l'Office Français de la Biodiversité des Pays de Loire ou son représentant / **M. Marc ROYER** | | Membres du bureau de la CLE | | x |
| M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant / **M. Pascal BONIOU** | | Membres du bureau de la CLE | x | |
| Mme la Directrice Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant /**M. François-Jacques CHENAIS** | | Membres du bureau de la CLE | | x |
| M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant / **M. Alban RABAUD** | | Membres du bureau de la CLE | | x |

11 membres présents sur les 21 membres que compte le bureau de CLE
Mr Yannick LOCHU directeur et Mme Pascaline BOUQUET animatrice SAGE étaient aussi présents.

Ordre du jour :

1. Proposition et validation de l'ordre du jour de la CLE du 23/06/2023
2. Information sur le projet de gouvernance du PTGE
3. Information sur la règlementation des forages/projets de forage
4. Information sur une expérience de recharge des nappes souterraines

Contexte :

Cette réunion intervient seulement 3 jours avant la CLE, en effet, la réunion initiale du bureau de CLE prévue le 09 juin 2023 a été annulée pour deux raisons :

- Le manque de représentants de la CLE (1/3 de réponses positives)
- L'avis de manifestation de la confédération Paysanne, avis confirmé par les services de la gendarmerie.

Au vu de l'environnement compliqué autour de ce bureau du 09/06, il a été décidé d'annuler cette réunion.
A cette même date le 09 juin, une rencontre avec la Confédération Paysanne a été organisée, 7 membres du bureau (collège n°1) sont venus échangés avec trois représentants de la Confédération Paysanne : M. Benoit MARIN maraicher en bio à Rochefort sur Loire, M. Alain GUIFFES porte-parole de la confédération Paysanne, éleveur en bio au Voide, Mme Julia RAULT éleveuse en vache laitière ND d'Allençon (secrétaire de la confédération Paysanne). Cette rencontre a eu lieu dans les locaux du syndicat, elle a durée environ 1h, elle s'est clôturée par une manifestation pacifiste (et pique-nique champêtre) d'une quarantaine de militants de la Confédération Paysanne, devant les locaux du syndicat.

Préambule :

M. PERDRIEAU prend la parole, il souhaite évoquer un sujet personnel avant d'entamer l'ordre du jour. En effet, dernièrement un projet de forage situé sur sa commune a généré beaucoup de mécontentements (pétition, menaces, manifestation).
Aussi, dans l'intérêt du territoire et du projet de partage de l'eau, il indique qu'il n'est plus en mesure d'assurer cette mission, il annonce sa future démission de Président de la CLE, cette décision sera annoncée à la prochaine CLE le 23 juin. Il souhaite rester Président jusqu'à la prochaine réunion de CLE ou des élections pourront avoir lieu, soit le 06 octobre prochain.
Cette démission suscite des échanges entre les membres. Plusieurs membres expriment le fait qu'il devient compliqué de prendre la Présidence de ce type de structure. M. MERLIN de la fédération de pêche, informe qu'il a déjà reçu des menaces. M. BENOIST confirme qu'il est plus simple de gouverner à deux têtes entre le syndicat et la CLE. M. SCHMITTER confirme que M. PERDRIEAU a pris une sage décision.

## 1. Proposition et validation de l'ordre du jour de la CLE du 23/06/2023

Au vu de l'ordre du jour très chargé (CoPil PTGE + CLE), il est proposé de reporter le sujet des espèces exotiques envahissantes à la prochaine CLE. Cette présentation aura donc lieu le 06/10/2023, la durée de présentation est estimée à 30 min. Il sera demandé à M. Vincent GALLAIS-POU stagiaire au syndicat de venir faire la présentation si son agenda le permet (stage terminé).

## 2. Information sur le projet de gouvernance du PTGE

Lors de la réunion du 23/06, il sera demandé aux membres de la CLE de voter pour : l'intégration de nouveaux acteurs au CoPil PTGE, le recalcul des volumes prélevables et la prolongation du calendrier.

Concernant l'ajout de nouveaux acteurs au CoPil PTGE, l'Etat devrait intervenir. En effet, la proposition qui va être réalisée (travaillée par le CoTech PTGE) prévoit l'entrée de nombreux acteurs agricoles, l'Etat souhaite arbitrer ces entrées afin que les acteurs économiques et non économiques restent équilibrés.

Pour les volumes prélevables, au vu de la présentation qui va être effectuée vendredi 23/06, il semble plus que nécessaire de les recalculer.

Au sujet de l'éventuelle prolongation du calendrier, au vu de la tension déjà existante sur la ressource en eau, il est important que ce projet de PTGE se fasse dans de bonnes conditions, notamment la concertation. Un allongement du calendrier semble inévitable pour mener à bien ce projet.

De nombreux échanges ont eu lieu autour de la concertation, méthode, choix des ateliers (par territoire, par thématiques ?) les avis sont divergents. Ce travail pour organiser la concertation est prévu cet été par les services, une première restitution aura lieu lors de la réunion de bureau du 22/09/2023.

### 3. Information sur la règlementation des forages/projets de forage

La règlementation est rappelée, M. BENOIST trouve regrettable que bien qu'il existe un organe de concertation comme la CLE, qu'il ne soit pas plus sollicité pour avis.
La DDT a bien prévu de tenir informé la CLE en cas de nouveaux projets de forage sur le territoire, même si la réglementation ne l'y oblige pas. Concernant les avis de la DDT sur des forages, des créations de plans d'eau, ils sont transmis pour information à la cellule technique d'animation (après validation du projet).

Il est proposé d'avoir plus de lisibilité sur les avis de CLE (page dédiée du site internet du syndicat), avec les sollicitations possibles de la CLE (type de dossier, seuils de consultation etc.) et peut-être de mettre en ligne les avis de CLE formulés.

### 4. Information sur une expérience de recharge des nappes souterraines

Pas de remarques particulières, expérimentation à suivre